



Mariage prévu à Madagascar

Avril 2022

Veillez contacter la mairie où aura lieu le mariage pour connaître les documents à présenter.

Documents à présenter à votre représentation suisse uniquement en cas de demande d'un certificat de capacité matrimoniale

Pour la personne de nationalité étrangère :

- acte de naissance original avec filiation des parents
- acte original relatif à l'état civil actuel:
 - a) certificat de célibat
 - b) acte de divorce avec mention de l'entrée en force et acte de non recours
 - d) acte de décès du conjoint décédé
- certificat original de résidence
- certificat original de nationalité
- copie d'un document d'identité valable

Pour la personne de nationalité suisse:

- certificat individuel d'état civil
- Attestation de domicile
- copie d'un document d'identité valable

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

Traduction

Les documents qui ne sont pas dans une langue nationale suisse ou en anglais doivent être traduits.

Légalisation

Tous les documents d'état civil étrangers doivent être légalisés avant d'être remis à la représentation suisse:

Auprès du Ministère malgache des Affaires Etrangères à Antananarivo

Emoluments

Ils seront communiqués au moment de la prise de rendez-vous.